

Organisation des épreuves communes de contrôle continu (E3C)

Le calendrier :

prenant en compte les périodes officielles définies par le ministère.

1^{er} semestre

- Lundi 27 janvier : Histoire
- Mardi 28 janvier : LVA
- Mercredi 29 janvier : LVB
- Samedi 1er février : Math (STMG)

2^{ème} semestre : courant mai 2020.

Les sujets :

Ils seront issus d'une banque nationale de sujets disponible à partir du 1^{er} décembre.

Les conseils d'enseignements d'histoire et de langues vivantes se réuniront dans la première quinzaine de décembre pour sélectionner des sujets. Le proviseur arrêtera définitivement avant le 10 janvier deux séries de sujets intégrant des sujets pour d'éventuelles épreuves de rattrapage.

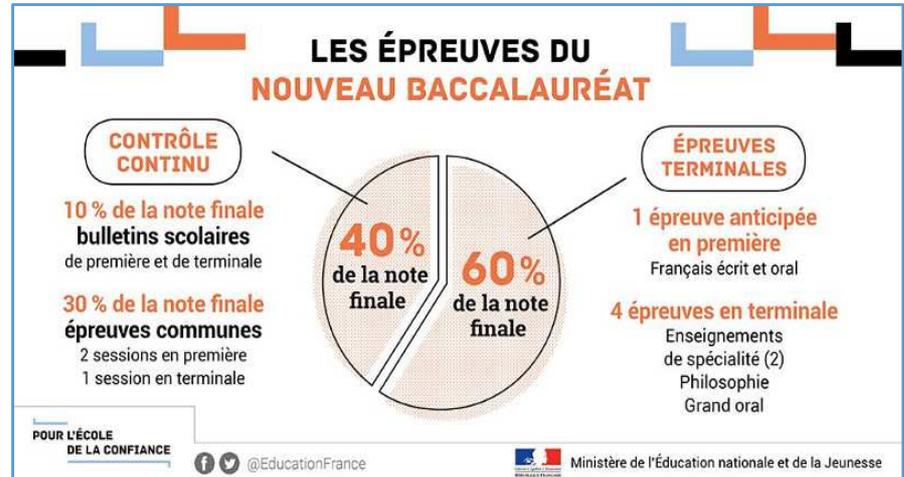
Les copies

Les épreuves écrites des E3C seront anonymisées par le système SANTORIN. Scan et anonymisation automatiques des copies avant distribution numérique aux correcteurs.

Les corrections

Les correcteurs sont composés des professeurs du lycée en veillant à ce que les copies ne soient pas corrigées par les enseignants de la classe. Pour l'épreuve de la spécialité abandonnée par les l'élève et dans le cas où il n'y qu'un professeur (art musique), il sera fait appel à un professeur d'un lycée extérieur avec lequel notre lycée a constitué un partenariat.

- (1) Pour les épreuves orales (en langues), cette disposition n'est évidemment pas possible.
- (2) Les élèves en situation de handicap ayant une aide spécifique en bénéficieront durant les E3C.



Les E3C sont des épreuves ponctuelles qui portent sur les enseignements non évalués aux épreuves terminales : histoire-géographie, enseignement scientifique (uniquement dans la voie générale), mathématiques (uniquement dans la voie technologique), la spécialité suivie uniquement en 1re, les deux langues vivantes et l'EPS (qui sera évalué en cours de formation comme aujourd'hui).

Les E3C seront organisées en trois sessions (deux durant le 2^e et 3^e trimestre de 1re et une à la fin du 1^{er} trimestre de Tale) durant lesquelles chaque enseignement sera évalué (sauf la spécialité abandonnée en 1^{ère} évaluée en fin d'année et les disciplines à épreuves terminales lors du BAC en juin 2020).

Les options

Les options n'auront plus d'épreuves en tant que tel, car elles ne seront évaluées ni lors des E3C ni lors des épreuves terminales. Elles compteront pour le bac uniquement à travers les bulletins de notes. La moyenne des notes des bulletins de première et terminale comptera pour 10% du contrôle continu

Rattrapage et conservation des notes

Le rattrapage se déroulera comme ce qui est pratiqué aujourd'hui. La seule différence porte sur les épreuves que l'élève pourra présenter à l'oral : **il ne pourra pas repasser les matières du contrôle continu, ni le grand oral.** Il ne pourra donc présenter que : la philosophie et les deux spécialités suivies en classe de Terminale. Pour la conservation des notes, le principe ne change pas non plus, mis à part que seules les notes des épreuves terminales pourront être conservées

Spécialité abandonnée en fin de première

- L'épreuve se déroulera courant mai et suivra les mêmes règles qui prévalent pour les E3C.
- Pour les corrections, dans le cas où il n'y aurait qu'un professeur (art / musique), il sera fait appel à un professeur d'un lycée extérieur avec lequel notre lycée a constitué un partenariat.

Proviseur